



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viandes

Question écrite n° 55646

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur le manque de pertinence des tests ESB pratiqués aujourd'hui en abattoir sur les bovins. Il rappelle que l'Agence européenne de sécurité alimentaire (EFSA) a mené une analyse de risque qui a conduit la Commission européenne à permettre l'arrêt des tests ESB à l'abattage depuis février 2013. Seule la France et trois autres États membres ont à ce jour maintenus ces tests, en France notamment sur les bovins de plus de 72 mois. Dans un marché européen de libre circulation où les produits des autres États membres arrivent sur le marché français sans ces tests, dans un contexte économique concurrentiel où le coût des tests et les procédures d'analyse sont vecteurs de surcoûts alors même que des tests sont toujours pratiqués à l'équarrissage, il souhaite que le Gouvernement adopte une position de raison et supprime ces tests ESB aujourd'hui sans pertinence d'un point de vue sanitaire et économique.

Texte de la réponse

Le maintien de la réalisation des tests d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) à l'abattoir sur les animaux sains est laissé à l'appréciation de chaque État membre depuis le 1er janvier 2013 (décision 2009/719/CE). Les arguments scientifiques et économiques utiles ont été proposés aux différents ministères concernés afin d'évaluer l'opportunité d'arrêter ces tests sur le territoire national. À ce stade, et à l'instar d'autres États membres, dont l'Allemagne, il a été décidé de maintenir les tests à l'abattoir sur les animaux de plus de 72 mois afin de disposer de données complémentaires de surveillance épidémiologique de la maladie.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55646

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 3969

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5196